

BAREME DES HONORAIRES

(Applicable au 01/01/2018) (TVA 20%)

TRANSACTIONS

MANDAT DE VENTE

(Appartement, maison, immeuble, terrain, parking, VEFA (neuf))

PRIX DE VENTE	TARIF DE REFERENCE Honoraires charge vendeur en % TTC
De 1€ à 150 000€	Forfait de 8 000€
De 150 001€ à 230 000€	5,5%
De 230 001€ à 300 000€	5%
De 300 001€ à 600 000€	4,5%
+ de 600 001€	4%
Terrain à bâtir	Forfait de 10 000€

MANDAT DE RECHERCHE

(Appartement, maison, immeuble, terrain, parking, VEFA)

Barème identique à la transaction, excepté la charge des honoraires d'agence qui sera supportée par le mandant, soit L'ACQUEREUR.

LOCATIONS

MANDAT DE LOCATION/HABITATION

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers, état des lieux, partagés entre le locataire et le bailleur)

13% TTC du quittancement annuel hors charges (50% à la charge du bailleur) (50% à la charge du locataire)